

# Le travail social face au dérèglement climatique



Canicules, tempêtes et réchauffement des océans montrent la situation précaire de la planète. Au-delà des émotions individuelles que cela génère, comment les professionnel·le·s du travail social vivent-ils et elles cette situation d'urgence?

© Swetha Rao Dhananka

Par *Daniela Duff*, chargée de cours, Haute école et École supérieure de travail social Valais-Wallis (HES-SO), et *Swetha Rao Dhananka*, professeure, Haute école de travail social Fribourg (HES-SO)

Les zones densément bâties et bétonnées font grimper le thermostat dans les villes et les agglomérations, transformant des quartiers entiers en îlots de chaleur. La pollution sonore et la concentration de particules fines sont des facteurs aggravants. Avec pour devise « Plus de vert et de bleu, moins de gris », des communes et des ONG font avancer les mesures concernant les immeubles et les espaces publics. En même temps, on développe de nouvelles technologies pour contrer le dérèglement climatique. Compte tenu du nombre croissant de journées caniculaires, il faudra à l'avenir développer de nouvelles stratégies, car la chaleur a des conséquences directes sur la santé des enfants, des personnes âgées et de celles qui vivent avec une maladie chronique.

La clientèle du travail social appartient, pour la plupart, à des groupes vulnérables qui ont peu ou difficilement accès à des ressources. En Suisse, par exemple, 1,25 million de personnes se trouvent en situation de précarité. Pour elles, les conditions esquissées précédemment représentent un obstacle particulier. La hausse du coût de la vie, liée notamment à la nécessité de s'adapter au climat, peut mettre les personnes en difficulté et les isoler socialement. Souvent, les personnes en situation de pauvreté sont contraintes de vivre dans des logements insalubres, des maisons mal isolées. Elles souffrent donc davantage des périodes de chaleur et ont très peu de possibilités d'échapper à cette situation.

Importance pour le travail social

Prémisses I : Les personnes qui subissent des injustices sociales sont les plus touchées par l'injustice climatique — cela oblige le travail social à s'engager pour cette problématique.

Les principes de justice sociale et les droits humains sont au centre de la pratique des travailleur-euse-s sociaux-ales; ils figurent d'ailleurs dans la définition internationale et le code de déontologie. Au nom de la justice sociale, le travail social encourage l'autonomie et l'autodétermination de sa clientèle et œuvre pour mettre fin aux marginalisations. Si la protection contre les conséquences du dérèglement climatique passe souvent par des solutions technologiques, il ne faut pas perdre de vue les questions de répartition au niveau social et culturel.

Comme le montre l'exemple précédemment évoqué, les personnes en situation de précarité sont particulièrement frappées par la détérioration des conditions climatiques. Ce groupe est pourtant celui qui émet le moins d'émissions de CO2 du fait de sa consommation, de sa mobilité et souvent aussi de son usage du numérique limité. La justice climatique passe avant tout par le nivellement des conditions de vie.

La crise climatique comme crise de l'inégalité oblige à voir également les inégalités à l'échelle mondiale. Le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'expert·e·s intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) montre à quel point les conséquences du dérèglement climatique sont inégales pour les différents groupes de personnes et les régions, indiquant que les « risques [...] sont généralement plus grands pour les populations et les communautés défavorisées. » (GIEC 2014)

Prémisses II : Le travail social, en tant que profession axée sur la pratique, a les compétences nécessaires pour apporter une réponse.

Les professionnel·le·s du travail social disposent de méthodes éprouvées pour affronter les enjeux liés au dérèglement climatique. Liedholz (2021: 89) identifie à deux niveaux des marges de manœuvre sociopolitique potentielle :

- 1. Le travail social au niveau international : défendre la justice climatique au niveau international et aider des acteur-ice-s locaux-ales et autochtones à faire entendre leurs revendications.
- 2. Aux niveaux national et régional : mettre en œuvre la justice climatique dans ses propres structures et faire avancer des projets de justice climatique.

La responsabilité première de respecter les objectifs climatiques incombe toutefois aux systèmes politiques et doit se traduire par une législation appropriée. Il s'agit d'une part de prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'autre part d'adapter les systèmes et les comportements naturels et humains.

Pour le travail social, la mise en œuvre de la justice climatique, la conception et l'accompagnement d'une économie post-croissance, ainsi que le règlement des conflits liés au changement climatique ouvre de nouveaux domaines d'activité (cf. Liedholz 2021). Staub-Bernasconi souligne la référence aux droits de l'homme, où il s'agit aussi d'une justice « environnementale » globale, et les connaissances méthodologiques, comme la gestion des sources et des structures de pouvoir, le lobbying, le plaidoyer, l'empouvoirement et la sensibilisation (cf. Staub-Bernasconi, 2018). Ramsay et Boddy (2017) mentionnent la pratique culturellement compétente et anti-oppressive, les interventions globales et les pratiques relationnelles. Un tel engagement s'accompagne d'un travail socio-politique et professionnel.

## Débats et positionnements au niveau mondial

En 2010, lorsque l'IFSW (International Federation of Social Work) a fait de « l'encouragement du développement durable sur le plan communautaire et écologique » le troisième pilier de son Agenda mondial pour le travail social et



le développement social 2010-2020, avant le lancement des Objectifs de Développement durable (OOD) en 2015, elle a fait œuvre de pionnière. Le travail social figure parmi les premiers secteurs qui se sont engagés publiquement à établir un lien explicite entre le bien-être des personnes et les changements que connaît leur environnement (Jones, 2018, 471).

En 2020, la consultation de deux ans en vue de l'élaboration de l'Agenda mondial 2020-2030 de l'IFSW a permis d'identifier cinq domaines prioritaires. L'agenda est construit autour d'un cadre holistique dans lequel la profession se positionne pour le bien-être non seulement des personnes, mais aussi de la « Terre Mère » <sup>[2]</sup>. La même année, l'IFSW a mis en place une commission pour les savoirs indigènes, qui s'engage à valoriser les systèmes de connaissances et les visions du monde indigènes comme Ubuntu (Mayaka & Truell, 2021). Ces efforts ont contribué à élargir le concept de travail social de « person in environment » pour aller vers une compréhension selon laquelle les êtres humains font partie de la planète Terre, loin de la compréhension « occidentale » selon laquelle seuls les relations et systèmes humains sont considérés comme faisant partie de l'environnement de l'individu.

En 2021, l'IFSW a rédigé un document de base dans lequel elle affirme que le travail social appuie les objectifs de développement durable des Nations Unies [3]. Puis, en 2022, elle a publié un deuxième document, cette fois sur le rôle des travailleur·euse·s sociaux·ales dans la promotion d'un nouveau monde éco-social [4], avec des actions clés pour chacun des cinq « P » du développement durable : Prospérité, Populations, Planète, Paix et Partenariat. La notion de monde éco-social évoquée dans ce document stratégique s'est ensuite précisé en 2022, à travers l'initiative exceptionnelle de l'organisation du People's Global Summit : « Co-building a New Eco-Social World : Leaving No One Behind » [Co-Construire un nouveau monde éco-social : ne laisser personne de côté] [5]. 26 partenaires (dont l'IFSW) ont mis en place une plateforme pour réunir et diffuser un large éventail de contributions, qui ont fait de la Charte des peuples pour un monde éco-social un document vivant.

Les compétences d'action uniques au travail social peuvent grandement contribuer à la construction commune d'un monde éco-social.

# La notion de développement durable dans la pratique suisse du travail social

Deux étudiantes ont mis en évidence les difficultés spécifiques liées à l'intégration du développement durable dans la pratique du travail social (Porras 2022, Naef 2022). L'enquête quantitative, à laquelle se sont prêté·e·s 137 professionnel·le·s du travail social réparti·e·s dans trois cantons, montre que 93 % des personnes interrogées s'intéressent à la question. Le travail communautaire apparaît comme celui ayant le plus de points d'accroche avec la durabilité; les professionnel·le·s des services sociaux, par exemple, ont en revanche souvent plus de peine, compte tenu du cadre normatif et juridique lié à leur métier.

Dans le travail au quotidien, les personnes interrogées sont confrontées à la question du développement durable surtout pour ce qui est de la gestion des ressources dans les institutions sociales, et moins du point de vue de l'engagement politique. Les personnes interrogées seraient heureuses d'avoir le soutien de l'État pour s'inscrire davantage dans une démarche de développement durable. La formation de base et la formation continue, les collaborations interdisciplinaires et une plus grande marge de manœuvre sont considérées comme des leviers importants pour une évolution professionnelle.

# S'engager activement ou attendre passivement?

La dynamique, qui s'est déployée au niveau mondial, se reflète peu à peu aussi en Suisse. Même si le travail social en Suisse commence à peine à se positionner sur la crise climatique et le développement durable, des discussions sur des questions importantes ont lieu et des initiatives sont prises : certaines hautes écoles de travail social ont intégré



la problématique dans leurs programmes et dans des modules spécifiques ; des expert·e·s abordent la question dans l'enseignement et la recherche et se sont regroupé·e·s (voir l'encadré).

L'association faîtière Avenir Social ne s'est pas encore positionnée explicitement sur la question. Compte tenu de la consultation en vue de la révision du Code de déontologie, il est probable que le développement durable y soit intégré et que cela ouvre éventuellement la possibilité de nouvelles collaborations et de nouveaux champs d'action pour le travail social.

Finalement, à la question de la responsabilité du travail social face aux enjeux complexes du dérèglement climatique, il n'existe pas de réponses simples. Toutefois, il semble impératif de se questionner pour savoir si, en tant que professionnel·le, on est prêt·e à relever le défi et à s'engager pour la justice climatique et environnementale, ou si l'on préfère laisser les récits apocalyptiques nous paralyser.

### Des pistes pour s'engager

Plusieurs possibilités existent pour que les professionnel·le·s du travail social puissent s'engager en faveur d'une justice climatique et environnementale, par exemple :

- Participer à des initiatives en ligne, comme avaaz.com ou eko.org
- Voter, s'engager politiquement
- Représenter des groupes d'intérêts et/ou des écologistes, ou organiser soi-même des actions
- Participer aux Conversations carbone (heks.ch)
- Intégree le groupe d'expert·e·s de la Société suisse de travail social (SSTS) . Plus d'informations

### Littérature

- IFSW/IASSW, 2014: Internationale Definition der Sozialen Arbeit
- IPCC. Intergovernmental Panel on Climate Change (2014): Klimaänderungen 2014. Synthesebericht. Beitrag der Arbeitsgruppen I, II, III zum Fünften Sachstandsbericht des Zwischenstaatlichen Ausschusses für Klimaänderungen (IPCC) Genf, Schweiz.
- Jones, N David (2018). Promoting community and environmental sustainability. International Social Work. 2018, Vol. 61(4) 471–475
- Porras, I. (2022): <u>Développement durable et travail social</u>
- Mayaka, B., & Truell, R. (2021). <u>Ubuntu and its potential impact on the international social work profession.</u> International Social Work.
- Naef, C. (2022): Mémoire : La profession du travail social en Suisse sur le chemin du développement durable
- Ramsay, S., & Boddy, J. (2017). <u>Environmental social work: A concept analysis</u>. British Journal of Social Work, 47(1), 68–86.
- Staub-Bernasconi, Silvia (2018): Soziale Arbeit als Handlungswissenschaft. Soziale Arbeit auf dem Weg zu kritischer Professionalität.

 $<sup>^{\</sup>text{[4]}} \text{ IFSW, 2022, } \underline{\text{https://www.ifsw.org/the-role-of-social-workers-in-advancing-a-new-eco-social-world/} \\$ 



<sup>&</sup>lt;sup>[1]</sup> Cet article a initialement été publié en novembre 2023 sous le titre « Comment le travail social se positionne-t-il face au dérèglement climatique ? » dans ActualitéSociale, la revue spécialisée en travail social de l'association faîtière AvenirSocial avec qui REISO entretient un partenariat rédactionnel.

<sup>[2]</sup> IFSW, 2020a, ifsw-conference-concludes-a-new-era-for-social-work/

 $<sup>{}^{[3]} \</sup>text{ IFSW, 2021, } \underline{\text{https://www.ifsw.org/new-policy-paper-social-work-and-the-united-nations-sustainable-development-goals-sdgs/new-policy-paper-social-work-and-the-united-nations-sustainable-development-goals-sdgs/new-policy-paper-social-work-and-the-united-nations-sustainable-development-goals-sdgs/new-policy-paper-social-work-and-the-united-nations-sustainable-development-goals-sdgs/new-policy-paper-social-work-and-the-united-nations-sustainable-development-goals-sdgs/new-policy-paper-social-work-and-the-united-nations-sustainable-development-goals-sdgs/new-policy-paper-social-work-and-the-united-nations-sustainable-development-goals-sdgs/new-policy-paper-social-work-and-the-united-nations-sustainable-development-goals-sdgs/new-policy-paper-social-work-and-the-united-nations-sustainable-development-goals-sdgs/new-policy-paper-social-work-and-the-united-nations-sustainable-development-goals-sdgs/new-policy-paper-social-work-and-the-united-nations-sdgs/new-policy-paper-social-work-and-the-united-nations-sdgs/new-policy-paper-social-work-and-the-united-nations-sdgs/new-policy-paper-social-work-and-the-united-nations-sdgs/new-policy-paper-social-work-and-the-united-nations-sdgs/new-policy-paper-social-work-and-the-united-nations-sdgs/new-policy-paper-social-work-and-the-united-nations-sdgs/new-policy-paper-sdgs/new-policy-paper-sdgs/new-policy-paper-sdgs/new-policy-paper-sdgs/new-policy-paper-sdgs/new-policy-paper-sdgs/new-policy-paper-sdgs/new-policy-paper-sdgs/new-policy-paper-sdgs/new-paper-sdgs/n$ 

# Lire également :

• Tristan Loloum, Manon Delachenal et Alexandre Savioz, «<u>Plans climat: quelle place pour le social?</u>», REISO, Revue d'information sociale, publié le 30 novembre 2023